



**AP-HP. Centre
Université
de Paris**



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES RÉUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE (RCP) CONCERNANT LES PATHOLOGIES COMPLEXES DU RACHIS CHEZ L'ADULTE

0 – ABRÉVIATIONS

DPC : Développement Professionnel Continu
HAS : Haute Autorité de la Santé
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
EPP : Évaluation des Pratiques Professionnelles

1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

La concertation pluridisciplinaire dans la prise en charge initiale d'un patient est un élément spécifique, garant de la qualité de la prise en charge ultérieure. La RCP réunit des médecins de différentes spécialités, permettant d'obtenir un avis pertinent et éclairé sur les procédures à suivre et de proposer au patient un programme personnalisé de soins. La RCP est une étape obligatoire dans la prise en charge d'un cancer, mais ne l'est pas pour les autres spécialités. Cependant, elle peut être utile pour traiter des cas complexes à la demande des médecins. Elle peut bénéficier d'une valorisation spécifique (contacts : christophe.figlarek@aphp.fr et marie-celine.bourdon@aphp.fr).

2 – DOMAINE D'APPLICATION – PERSONNES CONCERNÉES

Cette charte décrit les objectifs, l'organisation et le fonctionnement des RCP concernant les pathologies complexes du rachis chez l'adulte.

3 – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Fiches HAS DPC et RCP de novembre 2017.
- Modèle Charte d'Hypertension Artérielle Réno-Vasculaire de septembre 2019.

4 – MISSIONS

La RCP RACHIS COMPLEXE permet de discuter, en présence du patient et éventuellement de ses proches et de son médecin adressant, les dossiers pour lesquels le diagnostic et/ou la prise en charge sont complexes et requièrent une expertise multidisciplinaire médicale, chirurgicale et médico-sociale. L'objectif principal est de proposer aux adultes souffrant d'une pathologie complexe du rachis la prise en charge médico-chirurgicale et médico-sociale personnalisée optimale, c'est-à-dire offrant le rapport bénéfice/risque le plus favorable, en l'état actuel des connaissances et recommandations scientifiques.

Les dossiers ayant une valeur pédagogique, la RCP est également un lieu d'échanges et d'enseignement.

5 – COMPOSITION

Les participants à la RCP RACHIS COMPLEXE sont les médecins des Services de Rééducation et de Réadaptation de l'Appareil Locomoteur et des Pathologies du Rachis, de Radiologie et de Rhumatologie de l'Hôpital Cochin et du Service de Chirurgie Orthopédique de l'Hôpital Européen Georges Pompidou. Les médecins travaillant dans des sites extérieurs peuvent inscrire des patients à la RCP en contactant par mail l'un des médecins coordonnateurs (rcp.rachis.cch@aphp.fr) (création de la liste de diffusion et de l'adresse mail générique : support.info.cch@aphp.fr) de la RCP qui se chargera de compléter la demande dédiée verte de planification d'une RCP.

Le quorum doit être respecté avec la présence d'au moins un des trois médecins MPR coordonnateurs de la RCP, d'un chirurgien orthopédique et d'un radiologue.

6 – FONCTIONNEMENT

a) Périodicité

La RCP a une périodicité hebdomadaire, le mercredi de 14h30 à 18h. Elle a lieu dans le Service de Rééducation et de Réadaptation de l'Appareil Locomoteur et des Pathologies du Rachis à l'Hôpital Cochin (Salle de Staff Rachis).

b) Avant la RCP

Le médecin souhaitant planifier un patient à la RCP complète une demande verte indiquant la question posée à la RCP (e.g. diagnostique ou thérapeutique), après s'être assuré de la non opposition du patient. En cas d'opposition, celle-ci doit être tracée dans le dossier médical du patient.

Le programme de la RCP est transmis aux participants avant la RCP.

c) Pendant la RCP

Chaque RCP doit avoir au moins un coordonnateur présent pendant toute la RCP, dont les missions sont décrites au paragraphe 8. La liste des participants doit être traçable (émargement des personnes physiquement présentes + archivage de la feuille d'émargement). Le patient, et éventuellement ses proches, sont présents à la RCP lors de la discussion de son cas.

L'avis de la RCP doit être écrit pendant la RCP. Il est rédigé en ligne sur ORBIS, dans le dossier médical du patient, dans un paragraphe de l'observation médicale dédié à la conclusion de la RCP. Aucune modification ne peut être apportée après validation de l'observation médicale; si la décision devait être modifiée, le dossier serait présenté de nouveau en RCP.

Toute discussion en RCP s'effectue dans le cadre du secret médical. Chaque professionnel de santé présent s'engage à respecter cette règle de confidentialité.

d) Après la RCP

Le médecin qui a présenté le cas a la charge de transmettre par courrier au patient et au médecin référent la conclusion de la RCP et de s'assurer de la traçabilité de cet envoi.

Si la prise en charge diffère de la proposition de la RCP, les raisons doivent être argumentées par le médecin référent et consignées dans le dossier médical du patient.

e) Évaluation de la RCP

La RCP RACHIS COMPLEXE s'engage dans une procédure d'auto-évaluation qui consiste en un bilan annuel concernant :

- La fréquence des RCP
- Le nombre total de dossiers discutés
- Le nombre total de nouveaux dossiers discutés
- La présence du quorum
- La présence de la fiche d'émargement
- La présence d'un paragraphe résumant les conclusions de la RCP dans l'observation médicale
- L'analyse des conclusions des RCP : complétude, contenu, clarté

Un bilan annuel est élaboré sous la responsabilité des coordonnateurs de la RCP RACHIS COMPLEXE. Le bilan annuel (fonctionnement, pluridisciplinarité, etc) permet une amélioration continue de la qualité et, *in fine*, du service rendu aux patients. Elle prendra la forme d'audit et portera entre autres sur les indicateurs suivants :

- Le respect du quorum
- La traçabilité et l'archivage des documents
- La concordance entre l'avis de la RCP et la prise en charge réalisée.

La date pour la validation du bilan annuel sera établie en début d'année dans la liste du calendrier des RCP. Le bilan annuel sera envoyé à la cellule qualité et au président de la Commission EPP de l'Hôpital Cochin.

f) RCP et EPP

Une RCP peut être utilisée pour valider son obligation individuelle de DPC. Les RCP font partie des EPP, un des trois « types de méthodes » du DPC avec la formation médicale continue et la gestion des risques. L'obligation triennale de DPC (échéance fin 2019) nécessite de réaliser deux actions dans deux types différents de méthodes. L'une des deux doit suivre une orientation nationale et être enregistrée nationalement.

En pratique, ce sont essentiellement les formations médicales continues qui sont enregistrées nationalement car le formulaire de saisie n'est pas adapté aux EPP et actions de gestion de risque. L'AP-HP et l'organisme de formation de la société savante, en tant qu'organisme DPC, déposent des actions de DPC sur le site national et l'APHP enregistre des FMC. C'est l'ordre professionnel qui contrôle les attestations de suivi.

L'attestation des RCP est une attestation simple car il ne s'agit pas d'une action enregistrée nationalement : l'attestation peut donc être rédigée à la demande du praticien par le service qualité de l'établissement, après avoir montré le respect de l'ensemble des éléments de cette charte.

7 – DOCUMENTS ASSOCIÉS

Observation médicale détaillée, informatisée reprenant l'ensemble des éléments cliniques et paracliniques utiles pour la présentation du cas, contenant tous les éléments nécessaires à la formulation d'un avis éclairé par la RCP et incluant un paragraphe résumant les conclusions de la RCP.

À l'issue de la RCP, ce document doit être inclus dans le dossier informatisé du patient sur ORBIS et être adressé par courrier au médecin référent et au patient.

8 – RESPONSABILITÉS

Les médecins coordonnateurs de la RCP RACHIS COMPLEXE ont plusieurs missions :

- Être présents pendant toute la RCP
- Être garants de la bonne organisation et du bon déroulement de la RCP
- S'assurer de la présence du quorum
- Faire signer la liste d'émargement
- S'assurer que la conclusion de la RCP est claire et compréhensible
- S'assurer que chaque participant a eu connaissance de cette charte

Les médecins référents ont le devoir de fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la formulation d'un avis éclairé par la RCP.

10 – ARCHIVAGE

Chaque décision de RCP sera archivée de façon numérique sur ORBIS dans le dossier médical du patient.

L'ensemble des informations concernant la RCP RACHIS COMPLEXE (feuilles d'émargement, fiches de traçabilité, etc) sera archivé par le secrétariat des coordonnateurs de la RCP sous la responsabilité de ces derniers dans le dossier spécifique « RCP RACHIS COMPLEXE » du dossier commun et mis à disposition via DISPOSE. Les droits d'accès à ce dossier seront restreints à une liste de personnes identifiées par leur identifiant APH et leur nom (restriction des droits d'accès au dossier et création de l'espace DISPOSE : support.info.cch@aphp.fr)

La charte RCP RACHIS COMPLEXE sera mise en ligne sur le site internet du Service de Rééducation et de Réadaptation de l'Appareil Locomoteur et des Pathologies du Rachis (<https://seralpar.aphp.fr>) et affichée dans le service. Elle devra être transmise à chaque personne avant sa participation à une première réunion.

11 – ANNEXES

- Annexe 1 : Composition de la RCP RACHIS COMPLEXE
- Annexe 2 : Bilan annuel de la RCP RACHIS COMPLEXE

ANNEXE 1 : Composition de la RCP RACHIS COMPLEXE

COMPOSITION DE LA RCP RACHIS COMPLEXE		
COORDONNATEURS DE LA RCP	Pr Christelle Nguyen, Dr Marie-Martine Lefèvre-Colau, Pr François Rannou	
MEMBRES	FONCTION	SPÉCIALITÉ
Mathilde BENHAMOU	Praticien Attaché	Rhumatologie
Robert BURNS	CCA-AHU	Radiologie
Marie-Ombeline CHAGNAS	Assistant Spécialiste	Médecine Générale
Camille DASTE	CCA-AHU	Rhumatologie
Charles DEJEAN	CCA-AHU	Chirurgie Orthopédique
Jean-Luc DRAPÉ	PU-PH	Radiologie
Emmanuelle FERRERO	MCU-PH	Chirurgie Orthopédique
Antoine FEYDY	PU-PH	Radiologie
Romain GAROFOLI	Assistant Spécialiste	Rhumatologie
Bernard GIRAUD	Praticien Attaché	Rhumatologie
Marc KHALIFÉ	CCA-AHU	Chirurgie Orthopédique
Quentin KIRREN	CCA-AHU	Rhumatologie
Marie-Martine LEFÈVRE-COLAU	MCU-PH	MPR et Rhumatologie
Charlotte MARTIN	CCA-AHU	Radiologie
Christelle NGUYEN	PU-PH	MPR et Rhumatologie
Vanina NICOL	Assistant Spécialiste	Rhumatologie
François RANNOU	PU-PH	MPR et Rhumatologie

ANNEXE 2 : Bilan annuel de LA RCP RACHIS COMPLEXE

 AP-HP. Centre Université de Paris	Bilan annuel de la RCP RACHIS COMPLEXE
--	---

DATE DU BILAN : VALIDATION PAR :

1. Année :
2. Niveau d'analyse : Supra-GH / GH / DMU / Site / Service
3. Nombre de réunions dans l'année :
4. Multidisciplinarité : oui / non
Multiprofessionnalité : oui / non
Quorum respecté : oui / non
5. Nombre de cas analysés dans l'année :
6. Types d'évènements analysés dans l'année :
7. Taux de concordance entre l'avis de la RCP et les soins réalisés :
8. Liste et suivi des actions mises en œuvre et état d'avancement :

ACTIONS CORRECTIVES PRIORITAIRES À AJOUTER DANS LE PAQSS					
OBJECTIF	ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	MODALITÉS DE SUIVI	ÉTAT (en cours/fait/non initié)